

Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 26 janvier 2021

* * * * *

Le 26 janvier 2021 à 18h30,

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à l'OPPIDIUM de CHAMPAGNOLE, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, Mme Arielle BAILLY, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Bénédicte RIGOULET, M. Joël VUILLEMIN, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Marie PRIN suppléant, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, Mme Marie-Claude BAVERET suppléante, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, M. Denis MOREAU, M. Christian DRECCQ, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Yves LACROIX, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : Mme Pierre MELINDA, M. Stéphane VANNOZ, M. Sylvain CRINQUAND, M. Serge CHARTIER, M. Henri HUMBERT, M. Jacques BEUQUE, Mme Françoise PERRON, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Chantal MARTIN, Mme Anne-Lise MARTIN, M. Pascal GRENIER, Mme Brigitte FILIPPI, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Jean-Noël TRIBUT, M. Gilbert BLONDEAU, M. Gilles CICOLINI, Mme Anne-Marie MIVELLE, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, Mme Evelyne COMTE, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID, Monsieur Frédéric VERJUS

Pouvoirs :

Mme Sophie BAILLY-BAZIN donne pouvoir à M. Laurent OLIVIER
M. Gilbert BLONDEAU donne pouvoir à Mme Geneviève MOREAU
Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE
Mme Anne-Lise MARTIN donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : Mme David DUSSOUILLEZ

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, Mme Eloïse SCHNEIDER, Mme Eloïse JACQUEMIN, M. Steeve COUCHET

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de communauté du 26 janvier 2021

2021-1-01 Désignation d'un représentant au Conseil de Surveillance 1

AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

2021-1-02 Cession d'un terrain à Mignovillard, exercice du droit de préemption 1-2

2021-1-03 ZA Bouvet, transfert du marché SJE COLAS Nord Est à la société COLAS France 2

2021-1-04 Acquisition et réhabilitation d'une friche industrielle, demande de subvention DETR 2021 2-3

2021-1-05 Modification du tableau des effectifs 3-4

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

2021-1-06 Clôture du budget annexe Chalet de la Haute Joux..... 4-5

2021-1-07 Ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2021..... 5

EMPLOI, INSERTION, POLE AGRO-ALIMENTAIRE ET SERVICES A LA POPULATION

2021-1-08 Mission Locale Sud Jura, attribution de subvention 6

BATIMENTS SCOLAIRES

2021-1-09 Groupe Scolaire de la Forêt de la Joux – Montant des fonds de concours..... 6.7

Rapporteur : Clément PERNOT

Depuis la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, les établissements publics de santé sont dotés d'un Conseil de Surveillance. Celui-ci remplace le Conseil d'Administration.

Suite aux élections municipales et communautaires de 2020, il convient de renouveler les membres siégeant au titre des collectivités territoriales dans les conseils de surveillance des établissements publics de santé.

A ce titre, l'ARS nous demande de désigner un représentant au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Jura Sud, établissement public de santé de ressort intercommunal dont le Conseil de Surveillance est composé de 15 membres, dont 5 représentants des collectivités locales.

Il est proposé de désigner :

- Madame Chantal MARTIN, étant précisé que M. SAILLARD siège en sa qualité de Maire de Champagnole.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

- **DESIGNE** Mme Chantal MARTIN pour représenter la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Jura Sud.

Affaires générales, développement économique et relations avec les partenaires

Rapporteur : Rémi HUGON

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes est compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Cette compétence entraîne également le transfert de l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Par délibération en date du 29 mai 2018, le Conseil communautaire a délégué l'exercice de ce DPU aux communes pour les zones relatives à l'habitat, mais a conservé ce droit pour les zones relatives à l'économie.

Par déclaration d'intention d'aliéner, l'étude Jacques-Germain a informé la communauté de Communes du projet de cession de la parcelle cadastrée section ZC n°53 d'une surface de 66 a 40 ca, située sur la Commune de Mignovillard au prix de 6.000 €. Cette parcelle est en effet située dans la zone 1 AUZs soumise au DPU.

Au regard de la situation de ce terrain qui jouxte l'emprise foncière de la Scierie CHAUVIN, mais également du projet d'extension actuellement porté par cette entreprise notamment en matière d'unité de production de granulés bois, il est proposé au Conseil communautaire d'exercer le droit de préemption et d'acquérir cette parcelle au prix de 6.000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'exercer son droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle ZC n°53 d'une surface de 66 a 40 ca, située sur la commune de Mignovillard, au prix figurant dans la DIA, soit 6.000 €
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier, et notamment la notification de cette décision à Maître Sophie GERMAIN ainsi qu'aux propriétaires et à M. Franck BOURGEOIS, acquéreur évincé.

Rapporteur : Rémi HUGON

Par délibération en date du 30 Janvier 2018, le Conseil communautaire attribue le marché « Aménagement de la ZA Bouvet » lot n° 1 (terrassement, réseaux humides) et lot n° 2 (voiries) à la SJE Colas Nord Est.

Dans le cadre d'une réorganisation interne de la société Colas France, les établissements de Colas Nord-Est sont transférés à la Société Colas France au 31 décembre 2020.

Ainsi il convient d'autoriser, par avenant, le transfert du marché ci-dessus indiqué à la Société Colas France. Ce transfert ne modifie en rien les éléments du marché tels que définis dans les pièces contractuelles.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant transférant, dans les mêmes conditions initiales, le marché « Aménagement de la ZA Bouvet » lot n° 1 (terrassage, réseaux humides) et lot n° 2 (voiries), à la Société Colas France au 31 décembre 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2021-1-04 Acquisition et réhabilitation d'une friche industrielle – Demande de subvention DETR 2021

Rapporteur : Rémi HUGON

Suite à la liquidation de la SARL Artica, la Communauté de communes a procédé à l'acquisition de l'ensemble immobilier exploité jusqu'alors par cette entreprise. Le bâtiment d'une surface de 3.753 m² au sol pourra être décomposé en 4 à 6 lots en fonction des besoins à venir. Une partie a été achetée à la SARL Artica et une autre à la SCI Les Sapins Verts.

Il convient donc de procéder à la réhabilitation de cet ensemble, le projet étant le suivant :

- désamiantage du bâtiment,
- démolition de deux surfaces non fonctionnelles,
- réfection de certaines toitures,
- remplacement de l'ensemble des menuiseries et des bardages,
- aménagement de l'ensemble des abords (parkings et espaces verts)
- alimentation des différents lots en réseaux divers.

Cet ensemble immobilier permettra d'accueillir des entreprises pour leur développement sur le territoire, en disposant de locaux à louer, nécessaires à la poursuite de la dynamique économique du territoire.

Le plan de financement est établi comme suit :

DEPENSES	Montants (HT)
Achat SCI Les Sapins Verts	495 000,00 €
Achat liquidateur judiciaire (partie SARL Artica)	100 000,00 €
Géomètre (relevé des bâtiments)	3 290,00 €
Travaux de réhabilitation	902 000,00 €
Honoraires travaux	90.000,00 €
Bureau de contrôle	7 000 ,00 €
Coordinateur SPS	3 000 ,00 €
TOTAL HT	1 600 290,00 €

RECETTES	Montants (HT)	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	320 058,00 €	20 %
Autofinancement par les loyers	1 280 232,00 €	80 %
TOTAL	1 600 290,00 €	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration après programmation),
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à solliciter la subvention auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** le Président et par délégation le Vice-président, à signer tous documents afférents à ce dossier

2021-1-05 Modification du tableau des effectifs

Service administratif – Secrétariat polyvalent – Modification du temps de travail de poste

A ce jour, le poste d'assistante de direction » regroupe les tâches aussi variées que la gestion du Conseil communautaire, la réalisation de la facturation ordures ménagères et le suivi de la taxe de séjour, entre autres.

Ce poste a été validé en conseil du 26 mars 2019 sur un temps non complet à raison de 31 heures de travail par semaine.

Il est nécessaire aujourd'hui, vu les besoins de la collectivité, la charge de travail et la demande formulée par l'agent, de modifier ce poste en le faisant évoluer sur un temps complet.

Ce poste serait alors modifié comme suit :

	Catégorie	Emplois permanents à temps non-complet	Emplois permanents à temps complet
Attaché contractuel	A	Poste secrétariat administratif	Poste secrétariat administratif 35/35°

Le tableau des effectifs de la collectivité sera donc modifié comme suit à compter du 1^{er} février 2021 :

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura - ETAT DU PERSONNEL - FEVRIER 2021							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVES		18	2	20	6,02	8,34	14,36
Attaché hors classe	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	1		1		0,34	0,34
Attaché territorial	A	8		8	2	4	6
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	1		1		1	1
Rédacteur	B	2		2		1	1
Adjoint administratif Ppal 1ère cl	C	3	1	4	1,8	2	3,8
Adjoint administratif Ppal 2eme cl	C	1	1	2	0,22		0,22
FILIERE TECHNIQUE		10	3	12	4,92	4,57	9,49
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur	A	1		1		1	1
Technicien pal 1ère cl	B	1		1	1		1
Technicien	B	3		3		2	2
Adjoint technique ppal de 2ème cl	C	2	2	4	1,92	1	2,92
Adjoint technique	C	1	1	2	1	0,57	2,57
FILIERE SOCIALE		1	0	1	1		1
Educateur Ppal de jeunes enfants	B	1		1	1		1
FILIERE MEDICO SOCIALE		7	0	7	5	2	7
Puericultrice	A	1		1		1	1
Aux. puériculture pal 1ère cl	C	1		1	1		1
Aux. puériculture pal 2ème cl	C	5		5	4	1	5
TOTAL GENERAL		36	5	40	16,94	14,91	31,85

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du poste de secrétariat polyvalent tel que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Finances et aménagement numérique

2021-1-06 Clôture du budget annexe Chalet de la Haute Joux

Rapporteur : Philippe WERMEILLE

Dans le cadre de la gestion du Chalet de la Haute Joux à Cerniébaud, la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy avait ouvert un budget annexe assujéti à la TVA.

Ce budget a été repris par la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura lors de la fusion au 1^{er} janvier 2017.

La vente du bâtiment, décidée lors du Conseil Communautaire du 3 mars 2020, et l'ensemble des écritures comptables liées à cette cession ont été réalisés sur l'exercice 2020. Il convient donc de procéder à la clôture de ce budget annexe et à la clôture de son assujettissement à la TVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe Chalet de la Haute Joux et la clôture de son assujettissement à la TVA,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

2021-1-07 Ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2021

Rapporteur : Philippe WERMEILLE

Dans l'attente du vote du budget 2021, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au Conseil communautaire, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

Ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2021 :

Budget général :

Chapitre 13 compte 13241 : 237 900 € (Subventions dans le cadre de la DST relance approuvées par délibérations des 12 novembre et 21 décembre 2020).

Chapitre 21 compte 21831 : 2 000 € (Matériel informatique, onduleur...)

compte 21838 : 1 500 €

compte 21848 : 2 000 € (Présentoirs tourisme + divers)

compte 2181 : 8500 € (Etude géotechnique Source Ain + divers)

compte 2188 : 5 000 € (défibrillateurs + divers)

Budget assainissement :

Chapitre 20 compte 2031 : 16 000 € (Etude faisabilité)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits telles que mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Emploi, insertion, pôle agro-alimentaire et services à la population

2021-1-08 Mission Locale Sud Jura – attribution de subvention

Rapporteur : Alain CUSENIER

La Mission locale Sud Jura dispose de 4 lieux d'accueil à Lons le Saunier, Saint-Claude, Morez et Champagnole.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans et propose les services suivants :

- accompagnement à la définition du projet professionnel,
- recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise, accès à une formation,
- information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome,
- accès aux droits, participations citoyennes, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Une aide d'un montant de 12.975 € avait été attribuée au titre de l'exercice 2019 et l'association sollicite une aide de 13.220 € pour 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 13.220 € pour l'année 2020, à la Mission Locale Jura Sud,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Bâtiments scolaires

2021-1-09 Groupe Scolaire de la Forêt de la Joux – Montant des fonds de concours

Rapporteur : Gérard AUTHIER

Par délibération en date du 24 Septembre 2020, le Conseil communautaire approuvait les marchés de travaux et le plan de financement provisoire pour la construction du Groupe Scolaire de la Forêt de la Joux.

Suite à la notification de la subvention de l'Etat en date du 14 décembre 2020 et au réajustement des dépenses (annonces, concessionnaires, divers imprévus), il convient d'actualiser le plan de financement provisoire et de se prononcer sur la participation des communes rattachées au groupe scolaire de la Forêt de la Joux.

La répartition pour ce groupe scolaire est la suivante : la commune de Censeau prend en charge 50 % du montant dû par les communes, le solde est réparti entre les 5 autres communes à savoir, Cuvier, Plénise, Plénisette, Onglières et Esserval-Tartre au prorata du nombre d'habitants.

Cette répartition sera actualisée à la fin des travaux au vu du bilan définitif.

Concessionnaire	HT	TTC
MO	129 400,00 €	155 280,00 €
TRAVAUX	1 510 847,26 €	1 813 016,71 €
Etudes géo, plan topo, CSPS, CT	24 418,36 €	29 302,03 €
Annonces	1 500,00 €	1 800,00 €
Concessionnaire	30 000,00 €	36 000,00 €
Divers imprévus	30 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL	1 726 165,62 €	2 071 398,74 €

Recettes	
Etat (DSIL 45.20 % plaf 1 664 665.22 €)	752 425,88 €
FCTVA (16.404%)	339 792,25 €
Communes	489 590,31 €
Cté de communes	489 590,31 €
TOTAL	2 071 398,74 €

Communes	Pop. légale au 1/1/2021	Participation provisoire
Censeau (participation 50% du montant dû par les cnes)	316	244 795,15 €
Cuvier	273	120 848,24 €
Plénise	63	27 888,06 €
Plénisette	27	11 952,02 €
Onglières	66	29 216,06 €
Esserval Tartre	124	54 890,78 €
Population totale hors Censeau	553	489 590,31 €

Acompte 2021 50 %	Solde provisoire
122 397,58 €	122 397,58 €
60 424,12 €	60 424,12 €
13 944,03 €	13 944,03 €
5 976,01 €	5 976,01 €
14 608,03 €	14 608,03 €
27 445,39 €	27 445,39 €
244 795,15 €	244 795,15 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement provisoire concernant les travaux pour la construction du groupe scolaire de la Forêt de la Joux,
- **APPROUVE** la participation par fonds de concours des communes concernées
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.